

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 352

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 20 à 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La gestion du fichier central national des permis délivrés, des validations et des autorisations de chasser est actuellement confiée à la Fédération nationale des chasseurs, sous le contrôle de l'ONCFS. Le présent projet de loi prévoit la fusion de l'AFB et de l'ONCFS et cette procédure ne justifie pas que la gestion du fichier soit désormais confiée au nouvel établissement.